MASTER 2 LITTERATURE JEUNESSE

Vade mecum

1) L'EAD, mode d'emploi

Vous le savez, vous l'expérimentez, l'une des particularités de cette formation est de fonctionner en EAD (Enseignement A Distance) via Internet. Cela suppose d'avoir affaire à des étudiants autonomes, dotés d'une motivation professionnelle forte et d'une capacité de travail suffisante pour se passer de la présence physique et du « grain de la voix » des enseignants. Ce n'est pas toujours facile… Aussi, dès la rentrée faite, dès que les premiers cours sont accessibles, vous pouvez commencer à travailler et à communiquer avec les enseignants et entre vous. La plate-forme est faite pour cela, moins pour papoter que pour travailler mais enfin il est important de ne pas rester isolé dans le cyberespace, il faut connaître les autres participants à cette formation et échanger.

Pour un bon fonctionnement de l'EAD, un titre d'ingénieur en informatique n'est ni exigé, ni nécessaire. Quand bien même vous tâtonneriez dans les premiers temps, soyez sûrs que, la pratique aidant, vous serez bientôt totalement à l'aise avec cette plateforme. Et c'est une bonne chose, car il est indispensable de vous connecter très régulièrement, c'est-à-dire plusieurs fois par semaine.

L'année sera réussie si vous acceptez le principe de l'échange sur le forum, car vous voilà une soixantaine à vous intéresser à la littérature pour la jeunesse, car aussi un étudiant à distance doit provoquer l'échange, être actif et curieux.
Les possibilités relationnelles que vous offre la formation, qui sont de deux types : interpersonnel (entre étudiants, via courriels, par ex.) et collectif (sur le forum, via la mise en ligne de posts et la réponse aux autres).
Il est à noter que la régularité de votre fréquentation, la pertinence de vos interventions et l'ensemble des signes tangibles de votre motivation sont susceptibles d'être pris en compte par les jurys de fin d'année, chargés d'établir les relevés de notes définitifs.

2) La validation

Lisez attentivement la présentation du site qui se trouve sur le portail de la formation.
Familiarisez-vous avec le site. Cliquez sur toutes les icônes de la page d'accueil.
Comprenez le fonctionnement spécifique à chaque cours. Notez dès à présent les dates de validation des activités lorsqu'elles sont mentionnées.

Pour vous orienter dans le système de notation, voici quelques principes simples :
-Tous les cours sont notés en contrôle continu.
-Tous les critères de notation sont explicités par les intervenants. Si tel n'était pas le cas, posez-leur la question sur le forum spécifique du cours en question.
-Chaque semestre, vous avez des cours de tronc commun (UEO) et des cours de spécialisation lié à votre « parcours » (édition / librairie, enseignement, bibliothèque).
-Vous devez bien sûr rendre les travaux liés au tronc commun et à votre spécialité. Cependant, tous les étudiants ont accès à tous les cours, profitez-en pour aller voir ce qui se dit et fait ailleurs, dans les autres parcours.
-Pour chaque cours, vous avez un travail à effectuer. Les notes sont ensuite réunies pour obtenir une moyenne propre à chaque module. Vous aurez une note pour la partie tronc

commun obligatoire, une pour la partie parcours de spécialité professionnelle, une pour la partie mémoire. Les notes se compensent les unes les autres.
Le coefficient est de 1,5 pour l'UEO ; 1,5 pour le parcours ; 3 pour le mémoire.

3) Le calendrier et votre organisation

Les cours du semestre1 sont démasqués début octobre (en plusieurs étapes pour certains) et cesseront d'être actifs fin janvier –début février. Ils sont alors remplacés par les cours du semestre 2 actifs jusqu'au mois de juin. Il faut donc suivre le cours au fur et à mesure et rester en phase notamment pour la remise des devoirs. Il existe aussi une version téléchargeable des cours pour vous permettre de revenir sur les notions en dehors des périodes de mise ne ligne interactive.
Les cours étant notés en contrôle continu, il n'y a pas de session de rattrapage en septembre.
Vous devez donc rendre tous vos devoirs dans le courant de l'année, afin d'espérer obtenir votre diplôme.

L'année est chargée, l'assimilation des cours + le travail personnel qu'ils nécessitent vont vous prendre du temps, les dates de devoirs à renvoyer vont bientôt se rapprocher et il y a le mémoire à l'horizon ....

Il est impératif de respecter les "dispositions" que vous avez prises pour aménager votre emploi du temps et vous organiser des plages de travail régulières et suffisantes. Certains obtiennent des congés de formation, d'autres aménagent leur emploi du temps. Dans tous les cas, il faut nous l'indiquer dès la rentrée (et non s'en servir comme alibi à la fin de l'année pour expliquer que vous n'avez pu mener à bien tous les devoirs ou le mémoire en temps voulu).

4) Le stage

Lisez attentivement tout ce qui a été noté sous la pastille « Mémoire professionnel », et surtout ce qui concerne la question du stage. Vous devez dès le début de l'année réfléchir à votre lieu de stage et à votre sujet de mémoire. Le site vous indique les noms des enseignants susceptibles de diriger des mémoires et de leurs domaines de compétences. Vous pouvez vous adresser aux uns ou aux autres si vous pensez que leurs domaines correspondent au sujet qui vous intéresse, pour vous aider à formuler votre sujet.
Des annonces d'offre de stage sont mises sur le forum mais c'est à vous de trouver votre stage, dont la durée ne peut être inférieure à 4 semaines et supérieure à 4 mois.

Question : peut-on obtenir une dérogation de stage ?

Pour obtenir une dérogation, il faut que quatre conditions soient réunies :
a) que vous exerciez une profession en rapport continu avec la jeunesse (ou avec le secteur « jeunesse »), ou que vous fassiez un stage long, équivalent et exploitable sous les deux angles pour un autre master 2 professionnel ;
b) que votre profession ou votre stage ait un lien direct avec le sujet de votre mémoire ;
c) que vous mettiez en oeuvre, dans le cadre de votre travail, des expérimentations (observations, protocoles, statistiques, tentatives de nouvelles approches, etc.) qui feront l'objet d'une analyse dans votre mémoire ;
d) que votre directeur de mémoire soit d'accord.

Démarche : Vous adressez une demande argumentée au secrétariat en montrant en quoi votre demande de dérogation répond aux conditions exigées. Cette demande est transmise au responsable pédagogique pour accord (ou pas).
Ces dérogations sont destinées à des cas particuliers, répondant clairement aux exigences mentionnées ci-dessus. Le diplôme n'a de réelle valeur professionnelle qu'à partir du moment où l'étudiant a fait montre d'un souci vivace et prolongé de professionnalisation, d'approfondissement des pratiques et de contact avec les différents acteurs de la culture pour la jeunesse.
Le stage est ainsi une chance d'acquérir une première expérience de professionnalisation.

5) Le mémoire

Recommandation absolue : ne repoussez pas le mémoire à un "après ou plus tard" hypothétique, commencez TOUT DE SUITE, dés le début de l'année, à en élaborer le sujet et à chercher un directeur : plus vite vous vous adresserez aux directeurs de mémoire plus vous aurez la certitude d'être suivi. Si vous tardez et que les directeurs de mémoire ont déjà plusieurs suivis à assurer, ils risquent de vous renvoyer sur un autre enseignant et vous perdrez du temps.

a/ le mémoire n'est pas un rapport de stage, mais un travail de recherche avec un sujet une problématique définis qui s'appuient sur une expérience professionnelle de terrain. Comme tout travail de recherche, il suppose des lectures, prises de notes, explorations théoriques, analyses de documents et un important travail de rédaction, présentation.

b/ l'un ne vient pas après l'autre. Ne vous dites pas que vous allez d'abord chercher et ensuite qu'il n'y aura plus qu'à écrire... Ca ne marche pas comme cela, sauf si vous voulez vous retrouver en juillet devant un mémoire où tout est à écrire et qui sera insoutenable en septembre. Rédigez au fur et à mesure, au besoin des morceaux détachés que vous assemblerez quand le puzzle commencera à prendre figure.

c/ votre directeur de mémoire est là pour vous suivre, que vous avanciez ou pas. Donc, même - et surtout- si vous êtes bloqué(e) tenez le au courant de l'état de votre travail. Il ou elle est plein de bienveillance et sollicitude mais pas si vous surgissez de nulle part après des semaines ou mois de silence..., quelle qu'en soit la raison. En particulier, renseignez vous tout de suite sur ses dates de présence et absence, sur sa disponibilité éventuelle ou pas pendant l'été.

d/ l'essentiel du travail de mémoire doit être terminé pour le mois de juin. Soit vous soutenez en juin (avant le 30), et c'est bien. Soit vous êtes juste et annoncez, avant le 30 juin, que vous demandez à soutenir en septembre (avant le 30 sept). Mais :
a/ votre directeur n'est pas tenu de vous relire et corriger pendant l'été, il faut avoir pris ses dispositions avant;
b/ ne tablez pas non plus sur le fait que vous allez tout rédiger pendant l'été, le soumettre à votre directeur fin août et obtenir son accord pour soutenir avant le 30 septembre: il faut du temps pour vous lire, le directeur ne sera pas forcément en mesure de le faire très rapidement et s'il vous demande des corrections vous n'aurez pas le temps de les effectuer avant le 30 septembre. D'autant moins que les mémoires doivent parvenir aux 2 membres de chaque jury de soutenance de master, 15 jours minimum avant la soutenance.

6) La ré-inscription?

Il est vraiment dans votre intérêt de mesurer les enjeux et contraintes de cette formation qui se déroule en 1 an *stricto sensu*, et non pas, comme certains pourraient être tentés de le croire, en 1 an pour les cours + 1 an pour le mémoire. Le quota de places offertes est limité, les candidatures nombreuses, les directeurs de mémoire qui sont en même temps les enseignants, sont en nombre suffisant mais pas extensible à l'infini pas plus que les horaires de leurs journées : il est impossible de suivre et de mener à la réussite des cohortes de ré-inscrits pour leur mémoire en plus d'une promotion normale de primo-inscrits.
Les demandes d'autorisations de réinscription ne peuvent donc être satisfaites qu'à titre exceptionnel, à condition encore qu'elles aient été dûment motivées, sollicitées longtemps à l'avance, et au maximum avant le 30 juin de l'année en cours, délai de rigueur.

7) L'équipe enseignante et administrative 2013-2014 et le programme

Responsable de la formation (M2) : Brigitte Ouvry-Vial, Pr Lettres, U. du Maine
Secrétariat : Virginie Lefebvre

- Module obligatoire :

Semestre 1 :
Le roman pour la jeunesse, MH. Routisseau
Le documentaire jeunesse français, V. Langrognet

Semestre 2 :
La BD pour la jeunesse, P. Gaumer
L'album pour la jeunesse, E. Audureau et C. Balladur

- Parcours de spécialité professionnelle :

Parcours « Bibliothèques »
Semestre 1 : Les bibliothèques jeunesse et leur public, C. Poissenot
Semestre 2 : Le pari des bibliothèques jeunesse, S. Jouin et C. Gaudefroy

Parcours « Edition/librairie »
Semestre 1 : Travailler dans une librairie : l'aspect pratique, N. Vahabi
Collaboration avec Comptines, une librairie spécialisée jeunesse, Patrick Geffard
Semestre 2 : Enjeux pratiques de l'édition pour la jeunesse, A. Touya

Parcours « Enseignement »
Semestre 1 : Pour une didactique de la littérature jeunesse de la maternelle au lycée, G. Béhoteguy
Semestre 2 : Philosophie avec les enfants et littérature de jeunesse, E. Chirouter

8) Questions diverses : A qui s'adresser?

L'EAD exige une bonne organisation. Les tâches ont donc été réparties de façon stricte entre les différents intervenants. Voici une petite liste pour vous aider à bien cibler votre requête.

• Pour une question d'inscription, de certificats de présence pour examen ou autre problème administratif, Virginie Lefebvre (tél : 02 43 83 39 32) ou à l'adresse électronique suivante : seclije-let@univ-lemans.fr

• Pour une question d'ordre pédagogique, Brigitte Ouvry-Vial (Professeur de Littérature XXe, U. du Maine) : Brigitte.Ouvry-Vial@univ-lemans.fr

• Pour un problème technique (vous n'arrivez pas à vous connecter, votre code d'accès ne fonctionne pas, le trombinoscope ne s'ouvre pas…etc.), Bénédicte Cherbonnier au PRN (Services EAD), au 02 43 83 26 91, ou, par courriel : benedicte.cherbonnier@univ-lemans.fr

• Pour une question concernant l'un des cours proposés ou les modalités d'évaluation d'un travail, il faut vous adresser à la personne qui a mis le cours en ligne, et qui est seule responsable de son cours et de ses examens.

• Adressez-vous directement à votre directeur de mémoire pour le suivi de votre recherche, via le courriel indiqué du directeur de mémoire (passez par le secrétariat si vous ne l'avez pas).

• Même si le courriel peut donner parfois l'impression que la communication est et doit être instantanée, même si certaines formes de dialogues par Internet tendent parfois à s'affranchir des règles élémentaires de délicatesse, rappelez-vous que le personnel enseignant et administratif de la formation n'est pas sommé de répondre aux courriels dans la minute qui suit leur envoi et que la courtoisie électronique est de mise !!

9) Autonomie de l'étudiant en Master 2

Cette année de formation à distance sera un moment d'enrichissement et d'épanouissement pour chacun si vous l'accompagnez d'une vraie curiosité professionnelle et universitaire: participation aux colloques, lecture des presses spécialisée, discussions entre vous sur le forum, fréquentation des sites Internet spécialisés et, à défaut ou en complément des sources originales, des revues de presse informelles recensant chiffres actuels et débats en cours autour de la jeunesse en général et de la littérature pour la jeunesse en particulier…

En bac + 5, personne ne doit vous tenir la main. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, mais lisez les réponses attentivement, cherchez à répondre à vos questions, soyez acteur de votre formation. Le forum est une mine de questions-réponses, et n'hésitez pas à chercher un soutien auprès de vos camarades de promotion. Vous n'êtes pas des élèves, ni des débutants mais des acteurs de votre formation

Octobre 2013